



## Assemblée générale

Distr. générale  
22 septembre 2003  
Français  
Original : anglais

---

### Cinquante-huitième session

Point 79 de l'ordre du jour

### Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

## Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

### Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour 2002 est soumis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe). Le Secrétaire exécutif fera rapport sur les activités récentes de la Commission dans sa déclaration à la Première Commission de l'Assemblée générale.

2. Comme il n'existe qu'un nombre limité d'exemplaires du rapport, il n'a pas été possible de le distribuer aussi largement que d'habitude. Les délégations sont donc priées d'apporter l'exemplaire qui leur a été remis pour les débats sur ce point.

